Grand Site Sainte Victoire

Grand Site
de France

1983-1995, de la reconnaissance des paysages par l'Etat …
… au financement d'Opérations Grand Site

- Paysage emblème de Cézanne, la montagne Sainte-Victoire est classée par l'Etat en 1983 (6 600 ha),
- sinistrée par un événement majeur, le feu du 28 août 1989 (5 500 ha),
- elle est restaurée grâce à une intense mobilisation locale, nationale et internationale qui conduit à …
- … la création en 1990 d'un SIVU, le Syndicat Intercommunal du Massif Sainte-Victoire (6 500 ha).
- En 1994, création de la Réserve naturelle de Roques Hautes (140 ha)
- 1995, première Opération Grand Site

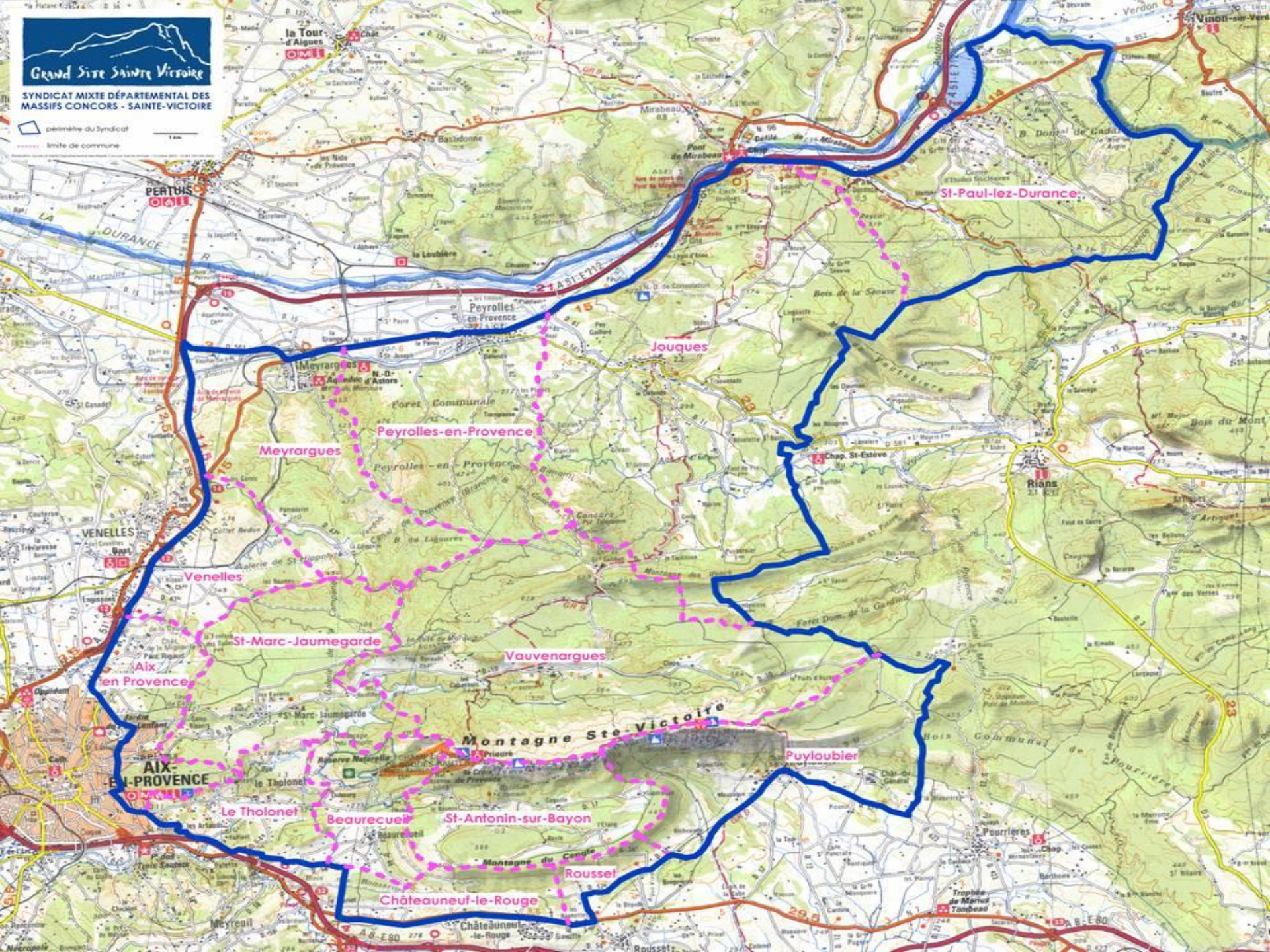
Grand Site Sainte Victoire
SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS - SAINTE-VICTOIRE
périmètre du Syndicat
limite de commune
PERTUIS
la Tour-d'Aigues
Mirabeau
Pont de Mirabeau
Vinon-sur-Verdon
St-Paul-lez-Durance
Jouques
Peyrolles-en-Provence
Meyrargues
Rians
VENELLES
Venelles
St-Marc-Jaumegarde
Aix-en-Provence
AIX-EN-PROVENCE
Vauvenargues
Montagne Ste-Victoire
Puyloubier
Le Tholonet
Beaurecueil
St-Antonin-sur-Bayon
Rousset
Châteauneuf-le-Rouge
Pourrières
Trophée de Marcel Tombeau

LA FORET EN QUELQUES CHIFFRES

- **Formations boisées: 20 000 ha (58% total)**
  avec garrigues: 25 000 ha (71%)
- **Feuillus: 55% Résineux: 35% Mixtes: 10%**
- **Privé: 70%**
- **60% dispose de plans de gestion**
- **Très peu d'exploitation forestière**

LA FORET DANS LE GRAND SITE

- **Le principal réservoir de biodiversité**
- **Un capital menacé par l'incendie**
- **Une multiplicité d'usages**
- **Une dominante paysagère**

Carte des habitats Natura 2000

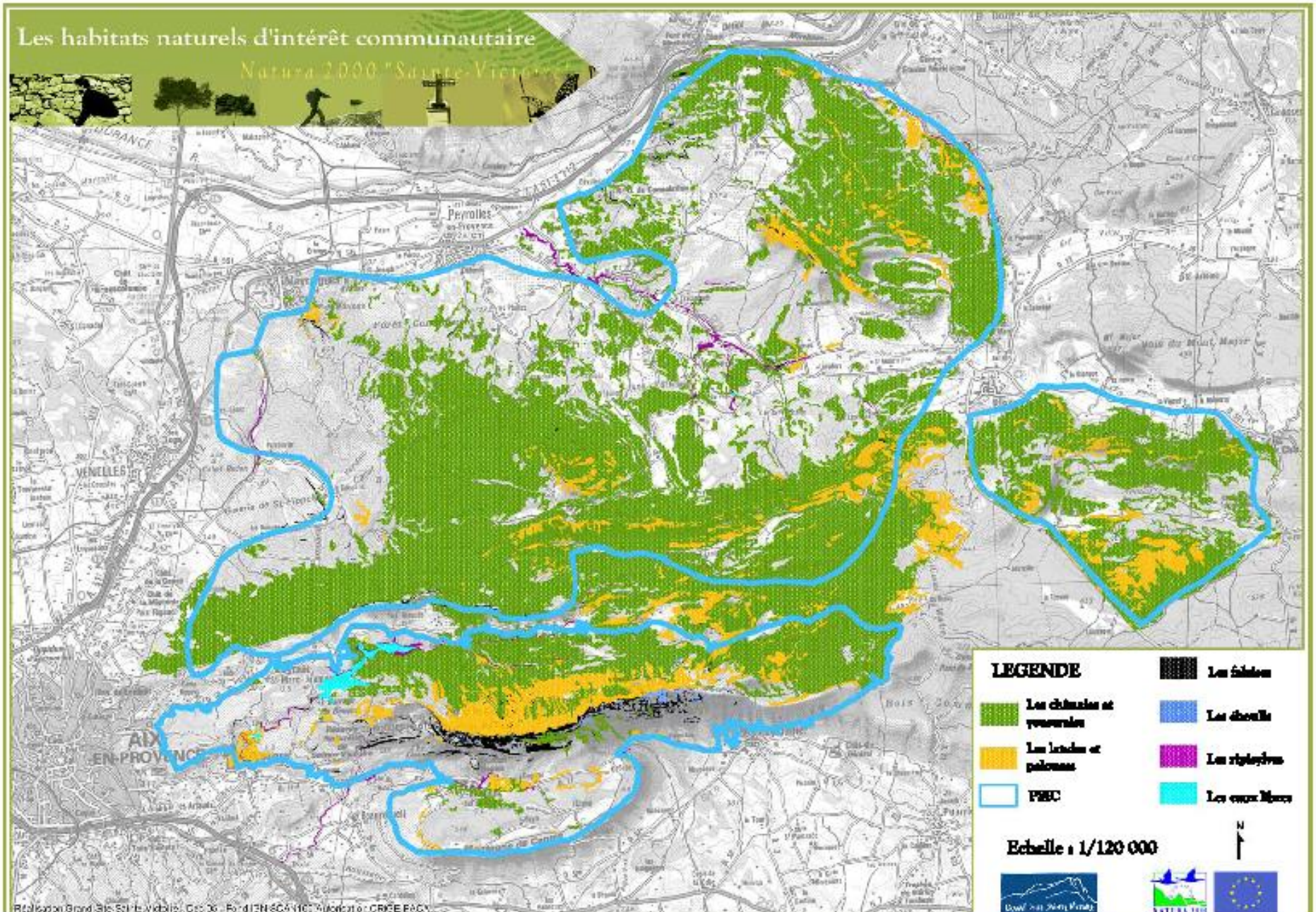

En raison de son climat, de son relief et de l'accroissement des surfaces boisées, notre région est très sensible aux incendies

1928 : 350 ha entre St Antonin et Vauvenargues
1943 : 300 ha Aix, St-Marc, Le Tholonet, Beaurecueil
1947 : 450 ha Vauvenargues, Puyloubier
1974 : 370 ha sous la barre du Cengle
1983 : 30 ha autour du refuge Cézanne
1986 : 1100 ha du sud du Cengle à Puyloubier
1989 : 5000 ha de Saint-Marc Jaumegarde à Puyloubier
2003 : 115 ha à Jouques
2006 : 140 ha sur le versant est du Cengle

Un espace de loisirs

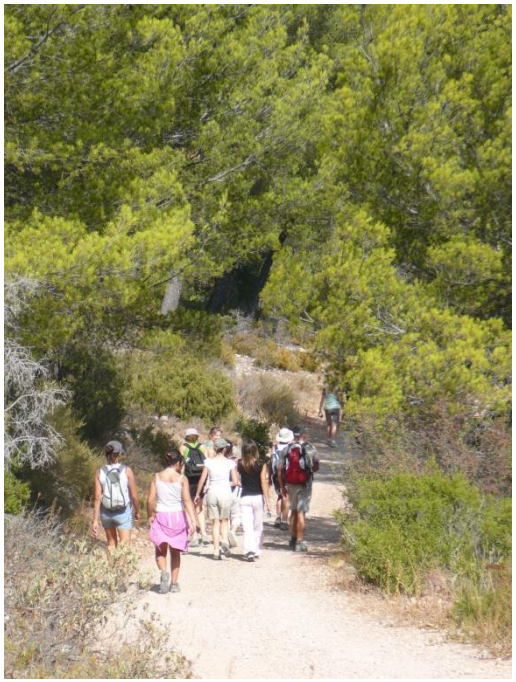

Concors – Sainte-Victoire, une mosaïque de paysages remarquables

Un territoire et des enjeux majeurs …

- **Préserver l'identité**
  - ✓ **paysagère**
  - ✓ **patrimoniale**
  - ✓ **locale**

- **Maîtriser la fréquentation, l'urbanisation et le risque incendie**

- **Faire des élus, résidents et professionnels, les acteurs d'un projet commun de territoire**

...qui se déclinent dans un Projet Territorial

- **Gérer le site dans un souci de développement durable en préservant le patrimoine**
- **Offrir aux publics un accueil de qualité**
- **Protéger les massifs contre les incendies**

La politique forestière

Objectif 1 : développer les interventions sylvicoles dans les zones à enjeu majeur pour la défense contre les incendies (PIDAF)

Objectif 2 : adopter des pratiques de gestion durable sur les massifs forestiers (guide des bonnes pratiques, analyse paysage et biodiversité dans les PSG)

Objectif 3 : favoriser le vieillissement d'îlots forestiers

Objectif 4 : organiser la contribution des activités agricoles, pastorales et cynégétiques à la réouverture des milieux (retour des troupeaux, plan de gestion cynégétique)

Objectif 5 : favoriser, en partenariat avec les propriétaires forestiers, des modes d'accueil en forêt respectueux de l'environnement (convention)

Objectif 6 : améliorer la compréhension mutuelle entre les acteurs (propriétaires, forestiers et éleveurs, randonneurs, chasseurs…)

La politique forestière

Objectif 1 : développer les interventions sylvicoles dans les zones à enjeu majeur pour la défense contre les incendies (PIDAF)

Objectif 2 : adopter des pratiques de gestion durable sur les massifs forestiers (guide des bonnes pratiques, analyse paysage et biodiversité dans les PSG)

Objectif 3 : favoriser le vieillissement d'îlots forestiers

Objectif 4 : organiser la contribution des activités agricoles, pastorales et cynégétiques à la réouverture des milieux (retour des troupeaux, plan de gestion cynégétique)

Objectif 5 : favoriser, en partenariat avec les propriétaires forestiers, des modes d'accueil en forêt respectueux de l'environnement (convention)

Objectif 6 : améliorer la compréhension mutuelle entre les acteurs (propriétaires, forestiers et éleveurs, randonneurs, chasseurs…)

• GUIDE PAYSAGER POUR LA GESTION FORESTIERE

Fiche action A3
Coupe de conversion des taillis de chênes

Quelle est la situation actuelle ?

Les taillis de chêne vert ou de chêne pubescent qui ne sont pas récoltés par coupe rase peuvent évoluer naturellement vers une futaie sur souche.
Les coupes de conversion accompagnent cette évolution en diminuant le nombre de tiges dans le peuplement, en sélectionnant par cépée les tiges à conserver.
Leur objectif est de favoriser le développement de gros houppiers pour améliorer les possibilités de régénération par semis. Le prélèvement maximum préconisé est de 10 à 20 % du couvert lors d'une coupe.
Ces éclaircies fournissent du bois de chauffage mais les volumes prélevés à l'hectare sont faibles. Les conditions de climat et de sol des Bouches-du-Rhône ne rendent pas possible la production de bois d'œuvre.
La conversion des taillis est une opération à but paysager, écologique ou DFCI. Elle n'apporte pas de plus value économique au propriétaire, et est à considérer à titre expérimental (notamment peu de recul sur la capacité de régénération par semis à terme).
Au sein du Grand Site Sainte-Victoire, cette pratique reste incertaine et doit se limiter aux peuplements de chêne pubescent situés sur les meilleures stations.

Les pratiques les plus courantes

- Evolution naturelle sans intervention.
- Coupes de conversion sur de petites surfaces autour de sites d'accueil du public.
- Les techniques de régénération de ces forêts doivent être définies et testées (dimensions des trouées, densité de la coupe d'ensemencement…). L'obtention d'une régénération suffisante est rarement observée mais les forestiers manquent de recul sur cette pratique.
- C'est majoritairement sur des peuplements de chêne pubescent qu'on rencontre ce type de conduite sylvicole.

Quels sont les impacts sur le paysage d'une coupe de conversion ?

A court terme, l'impact paysager est assez neutre

☹ Un débardage mal conduit peut occasionner des dégâts sur les arbres restants. Ces cicatrices restent visibles longtemps en vision rapprochée.

Aspects de peuplements de chêne pubescent en conversion

☺ Les coupes de conversion ont un impact plus faible qu'une coupe de taillis ou une éclaircie classique : peu d'arbres coupés, peu de rémanents et des limites de la coupe non perceptibles en vision lointaine. L'ambiance forestière est préservée.

☺ Les arbres conservés sont généralement les plus gros, ce qui améliore la qualité esthétique de la forêt. Ces coupes sont aussi l'occasion de mettre en valeur des arbres remarquables.

☺ La bonne qualité du chantier de coupe : propreté, rémanents*, état des chemins, a un impact favorable en vision rapprochée*.

A long terme, l'impact paysager est positif

☹ La régénération naturelle des futaies de chêne pubescent et de chêne vert n'est pas maîtrisé actuellement car ce mode de traitement est peu répandu. Il est en effet moins rentable pour le propriétaire : faible prélèvement de bois, interventions fréquentes, plantation à prévoir en cas d'échec des semis et travaux d'entretien à réaliser.

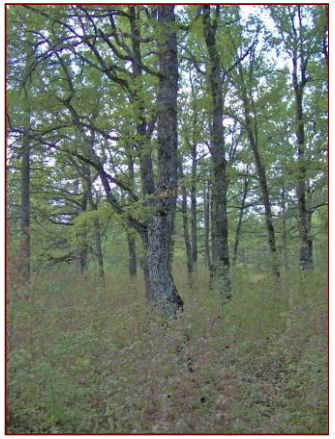

☹ La coupe définitive, après installation de la régénération est l'opération qui modifiera le plus le paysage avec l'enlèvement de gros arbres. Etant donné les pratiques actuelles et l'âge des taillis, le stade des coupes définitives ne devrait pas avoir lieu avant plusieurs dizaines d'années sur le Concors – Sainte-Victoire.

La politique forestière

Objectif 1 : développer les interventions sylvicoles dans les zones à enjeu majeur pour la défense contre les incendies (PIDAF)

Objectif 2 : adopter des pratiques de gestion durable sur les massifs forestiers (guide des bonnes pratiques, analyse paysage et biodiversité dans les PSG)

Objectif 3 : favoriser le vieillissement d'îlots forestiers

Objectif 4 : organiser la contribution des activités agricoles, pastorales et cynégétiques à la réouverture des milieux (retour des troupeaux, plan de gestion cynégétique)

Objectif 5 : favoriser, en partenariat avec les propriétaires forestiers, des modes d'accueil en forêt respectueux de l'environnement (convention)

Objectif 6 : améliorer la compréhension mutuelle entre les acteurs (propriétaires, forestiers et éleveurs, randonneurs, chasseurs…)

La politique forestière

Objectif 1 : développer les interventions sylvicoles dans les zones à enjeu majeur pour la défense contre les incendies (PIDAF)

Objectif 2 : adopter des pratiques de gestion durable sur les massifs forestiers (guide des bonnes pratiques, analyse paysage et biodiversité dans les PSG)

Objectif 3 : favoriser le vieillissement d'îlots forestiers

Objectif 4 : organiser la contribution des activités agricoles, pastorales et cynégétiques à la réouverture des milieux (retour des troupeaux, plan de gestion cynégétique)

Objectif 5 : favoriser, en partenariat avec les propriétaires forestiers, des modes d'accueil en forêt respectueux de l'environnement (convention)

Objectif 6 : améliorer la compréhension mutuelle entre les acteurs (propriétaires, forestiers et éleveurs, randonneurs, chasseurs…)

La politique forestière

Objectif 1 : développer les interventions sylvicoles dans les zones à enjeu majeur pour la défense contre les incendies (PIDAF)

Objectif 2 : adopter des pratiques de gestion durable sur les massifs forestiers (guide des bonnes pratiques, analyse paysage et biodiversité dans les PSG)

Objectif 3 : favoriser le vieillissement d'îlots forestiers

Objectif 4 : organiser la contribution des activités agricoles, pastorales et cynégétiques à la réouverture des milieux (retour des troupeaux, plan de gestion cynégétique)

Objectif 5 : favoriser, en partenariat avec les propriétaires forestiers, des modes d'accueil en forêt respectueux de l'environnement (convention de passage)

Objectif 6 : améliorer la compréhension mutuelle entre les acteurs (propriétaires, forestiers et éleveurs, randonneurs, chasseurs…)

CONVENTION DE PASSAGE

CONVENTION D'USAGE

Gestion des espaces naturels et de la fréquentation des massifs Concors et Sainte-Victoire

Entre : **Monsieur / Madame / Mademoiselle [ ],**

Demeurant ……..

DE PREMIERE PART CI-APRES, « LE PROPRIETAIRE »

Et :

Le Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire, ci-dessous dénommé Grand Site, ayant son siège à la Maison des Communes, Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence représenté par son Président, Monsieur André GUINDE

DE SECONDE PART CI-APRES, « LE BENEFICIAIRE »

PREAMBULE

Le Grand Site a notamment pour objet la valorisation des massifs Concors et Sainte-Victoire, à travers le développement d'une politique d'accueil du public, qui tout à la fois prenne en compte les pratiques actuelles, définisse des seuils de fréquentation, et réalise les équipements nécessaires, dans le respect des habitants du territoire.

Dans ce cadre, le Grand Site établit avec ses partenaires des schémas de sentiers. Il s'agit de sélectionner certains itinéraires existants, pour les entretenir et les ouvrir au public, afin d'encadrer la randonnée et de mieux canaliser la fréquentation pour éviter les divagations. Il s'agit également de sécuriser cette pratique pour les propriétaires fonciers concernés, en l'officialisant et en apportant une réponse aux questions de responsabilité et d'assurance qui se posent. La présente convention permet ainsi de bénéficier de garanties contractuelles à ce sujet.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de permettre la circulation du public sur l'emprise de sentiers ou chemins balisés sis à l'intérieur de propriétés privées, dans le cadre d'une activité de promenade ou de randonnée.

La politique forestière

Objectif 1 : développer les interventions sylvicoles dans les zones à enjeu majeur pour la défense contre les incendies (PIDAF)

Objectif 2 : adopter des pratiques de gestion durable sur les massifs forestiers (guide des bonnes pratiques, analyse paysage et biodiversité dans les PSG)

Objectif 3 : favoriser le vieillissement d'îlots forestiers

Objectif 4 : organiser la contribution des activités agricoles, pastorales et cynégétiques à la réouverture des milieux (retour des troupeaux, plan de gestion cynégétique)

Objectif 5 : favoriser, en partenariat avec les propriétaires forestiers, des modes d'accueil en forêt respectueux de l'environnement (convention)

Objectif 6 : améliorer la compréhension mutuelle entre les acteurs (propriétaires, forestiers et éleveurs, randonneurs, chasseurs…)

RANDONNEUR, VOTRE ITINERAIRE TRAVERSE UN TERRITOIRE DE CHASSE

Du 10 septembre 2006 au 14 janvier 2007, des battues aux sangliers sont organisées sur ces secteurs. Pour une bonne cohabitation, merci de rester sur les sentiers balisés et de respecter les propriétés privées.

Merci et bonne journée

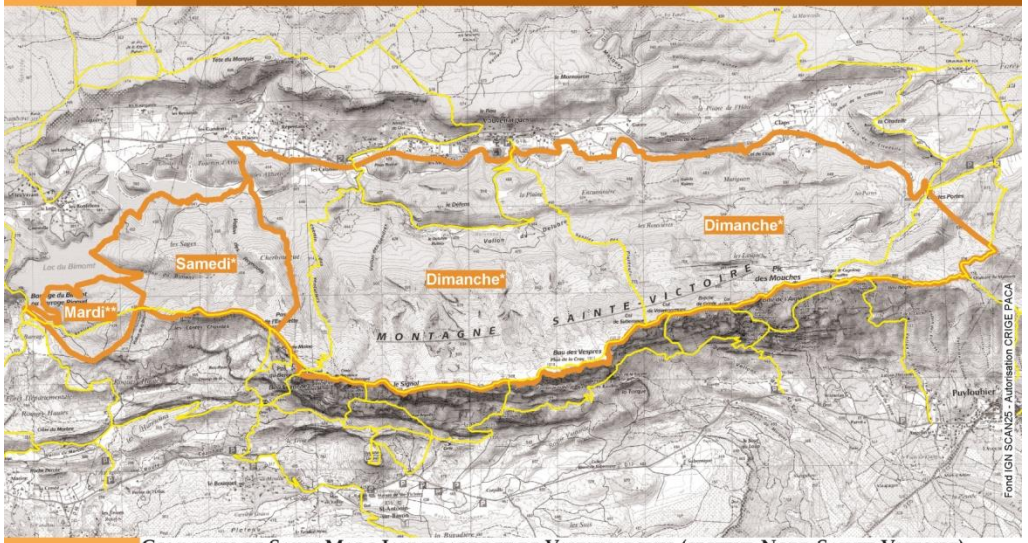

COMMUNES DE SAINT MARC JAUMEGARDE ET DE VAUVENARGUES (SECTEUR NORD SAINTE VICTOIRE)

VOUS ÊTES ICI

Sentiers balisés ou chemins ruraux

Secteurs et jours de battue aux sangliers
(*et jours fériés **uniquement le13 et 26/09-24/10-21/11)

BATTUE AU GRAND GIBIER EN COURS

Panneau signalant la battue en cours

contact@grandsitesaintevictoire.com

Le Label Grand Site de France représente

- L'approbation d'une politique à long terme
- La reconnaissance de l'engagement des collectivités
- L'encouragement à poursuivre une politique de concertation
- La validation d'une recherche d'excellence

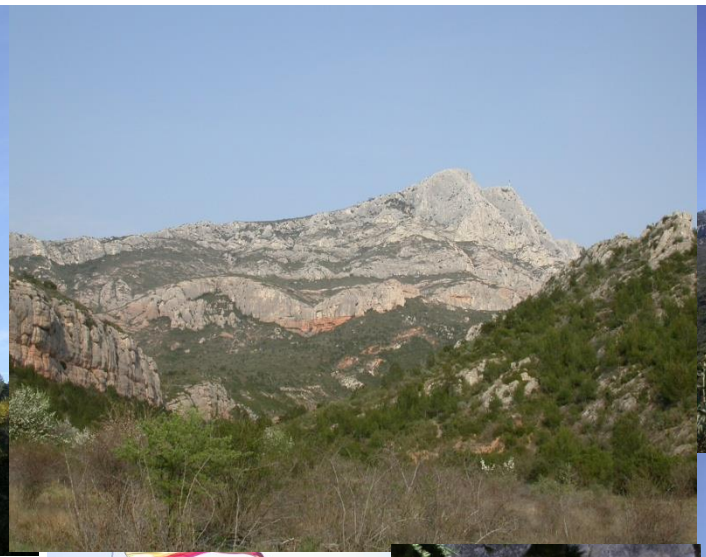
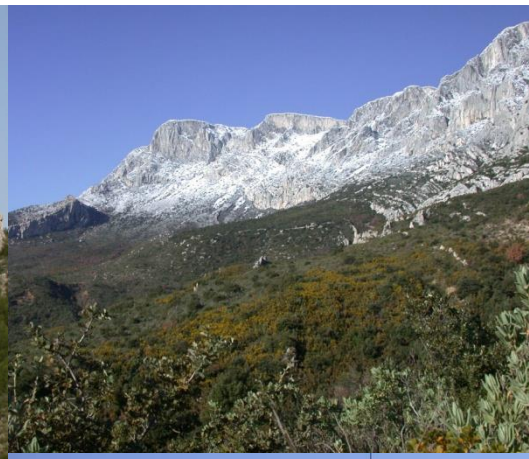

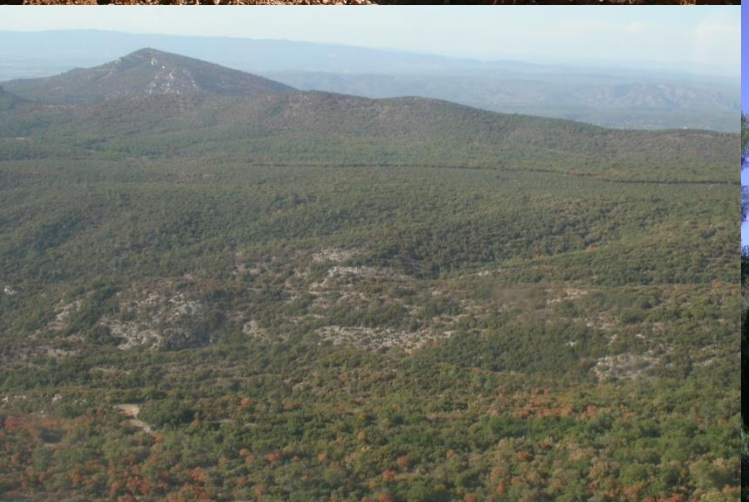

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

Les corridors biologiques ou les couloirs de vie

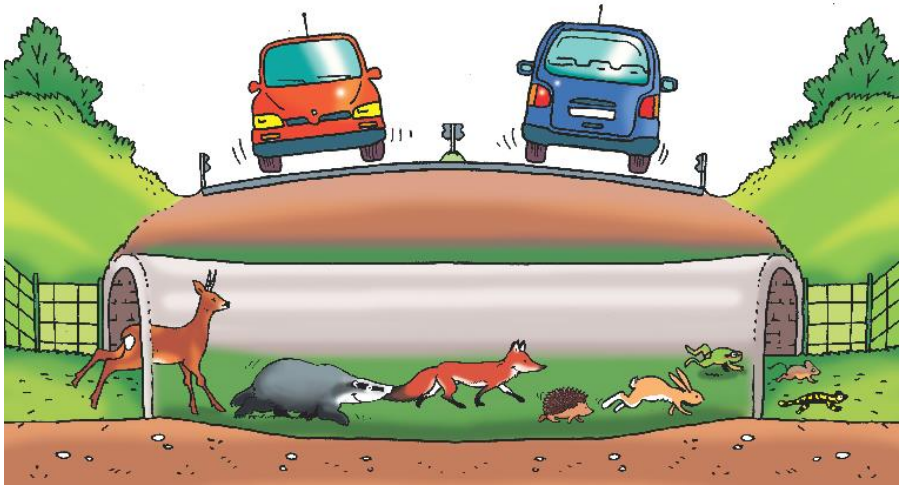

le 6 février 2009

Salle polyvalente de La Buisse

L'histoire du REDI

- Une volonté forte des élus et un fort réseau associatif
- Etablissement d
  le REDI en 200

1. Modélisation du réseau écologique

2. Vérification et validatio

3. Carte de synthèse

Identification de 320 poin

Actualisation en 2009: plu

Priorisation de 10 points d

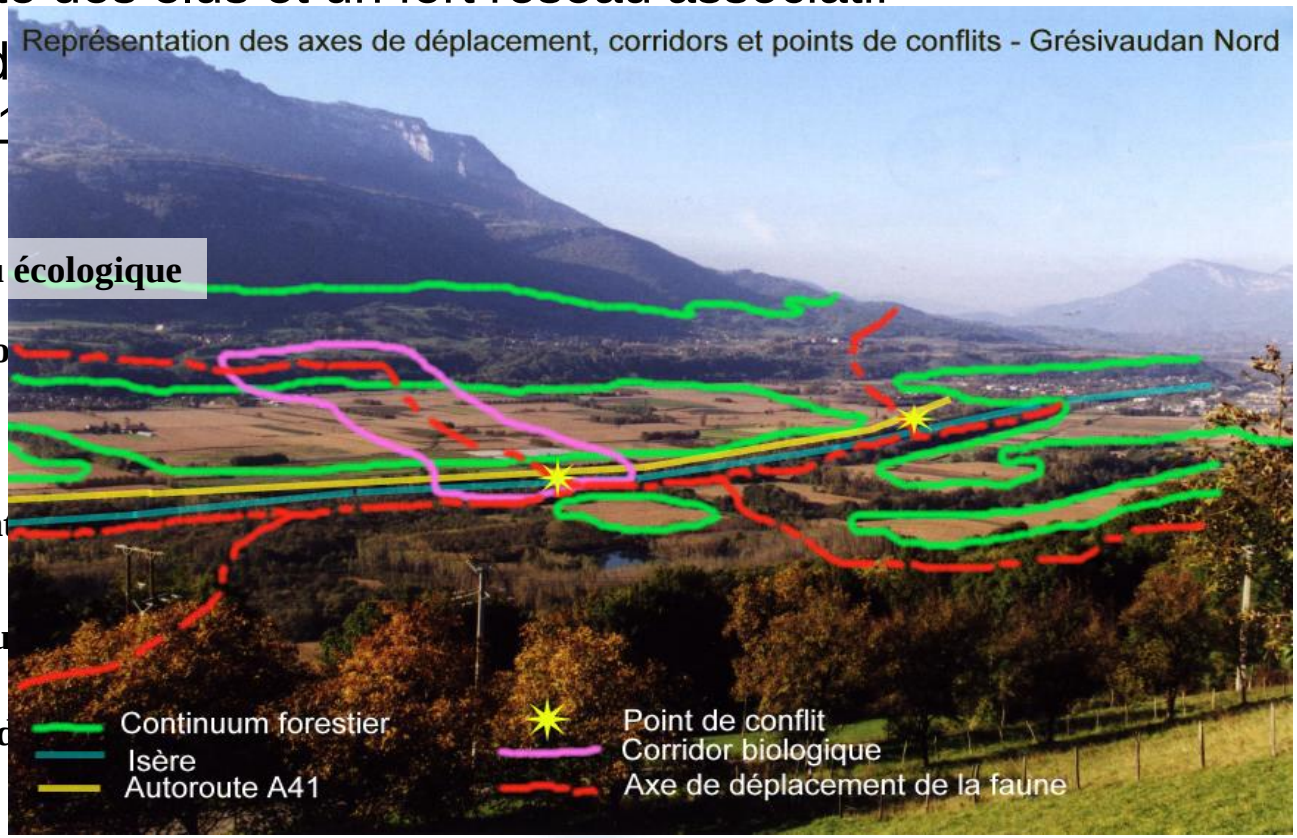

Les résultats du REDI

- Réalisation de 3 passages à faune

En lien avec les associations naturalistes, sur la base de leur suivi, identification des caractéristiques particulières

Le Grand Lemps

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

Un projet ambitieux: Couloirs de vie

Schéma de principe - Principaux flux de déplacement de la faune terrestre dans le Grésivaudan

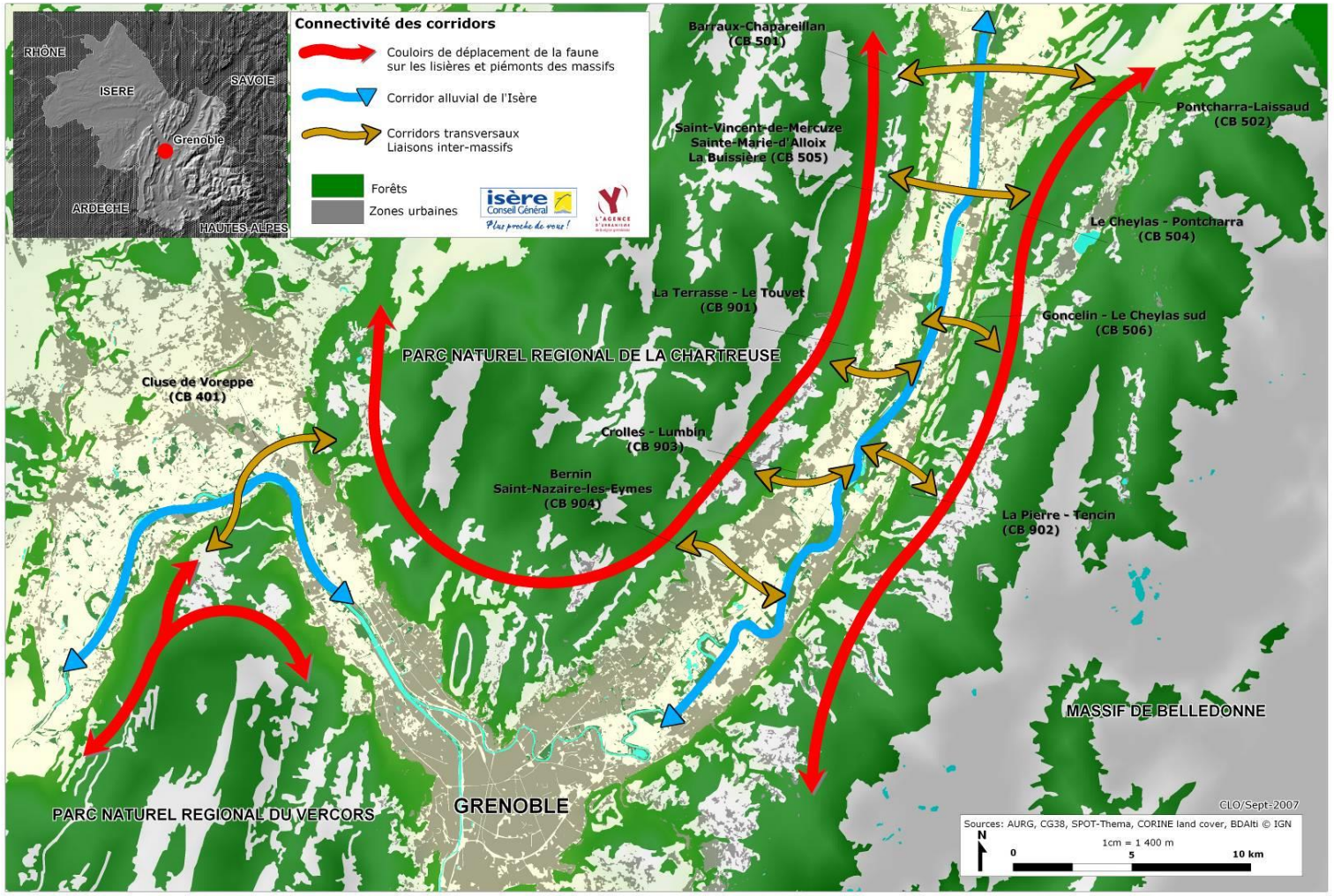

Un exemple frappant de fragmentation

- Un exemple parlant:

  Pour relier la Chartreuse au Vercors dans la cluse de Voreppe, un animal devra traverser:
  - trois routes départementales,
  - une zone d'activités,
  - deux autoroutes,
  - une voie ferrée,
  - l'Isère endiguée

Un vrai parcours du combattant!

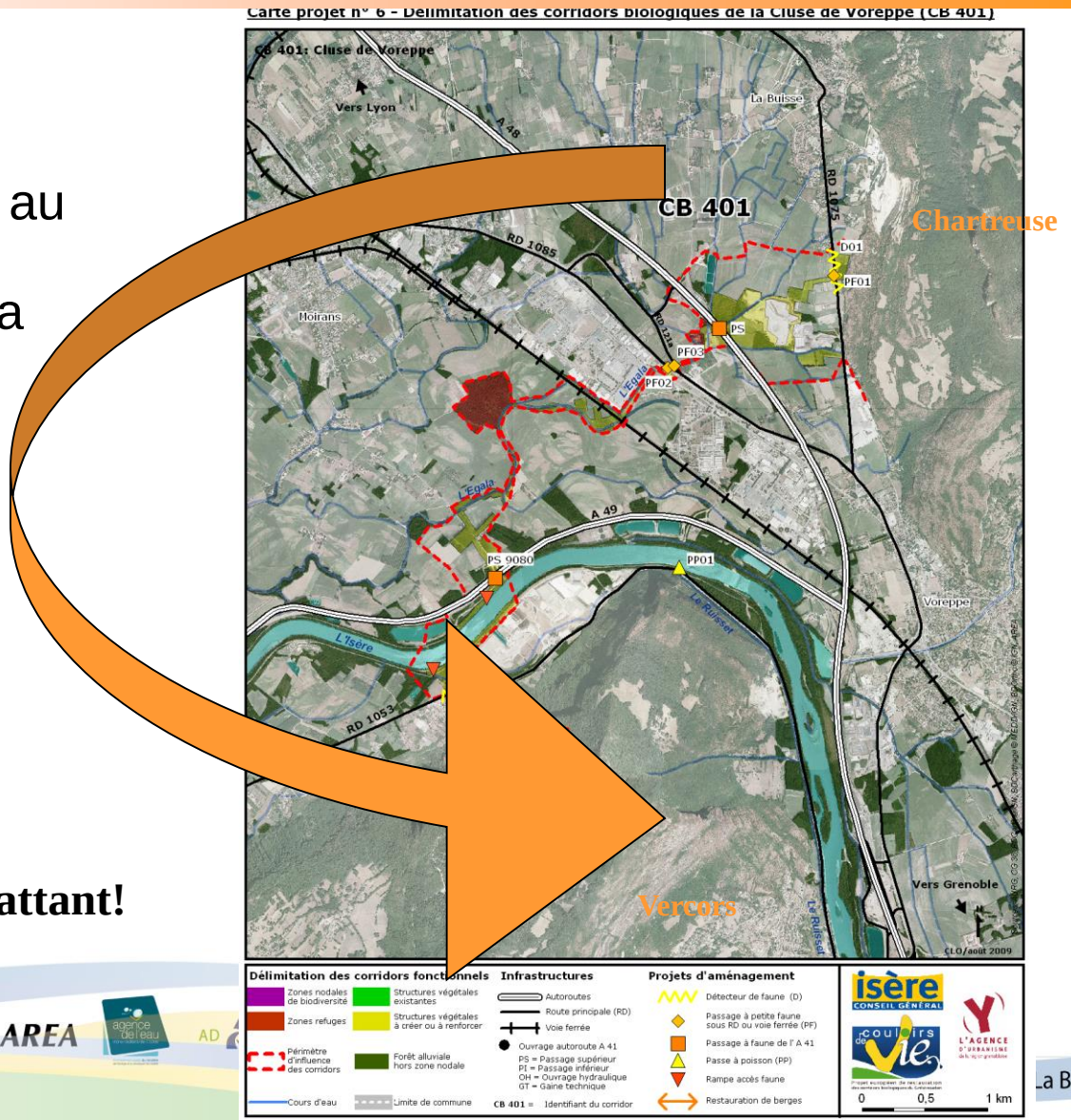

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

Des enjeux forts

Un projet dans l'intérêt de tous !

- Préserver des espaces naturels entre espaces urbanisés dans une vallée étroite soumise à une forte pression foncière
- Assurer la survie des espèces faunistique et floristiques et répondre à la pression exercée par la faune jusque dans les espaces urbains
- Préserver les espaces agricoles et contribuer au maintien de l'agriculture péri-urbaine en s'appuyant sur l'expertise des agriculteurs
- Améliorer la sécurité routière

Ces espaces multifonctionnels permettent de préserver la biodiversité et d'améliorer la qualité de vie.

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

La méthode

2002 - 2005 Etude sur la Cluse de Voreppe par le bureau d'écologie appliquée suisse Econat

Diagnostic de la vallée du Grésivaudan par l'AURG

Constitution de comités territoriaux et de groupes de travail thématiques : cours d'eau, agriculture, intégration dans les PLU, articulation avec le projet Isère amont…

2007 Constitution du dossier de demande financement multi-partenarial

2008 Lancement du projet Couloirs de vie

Identification des 6 corridors

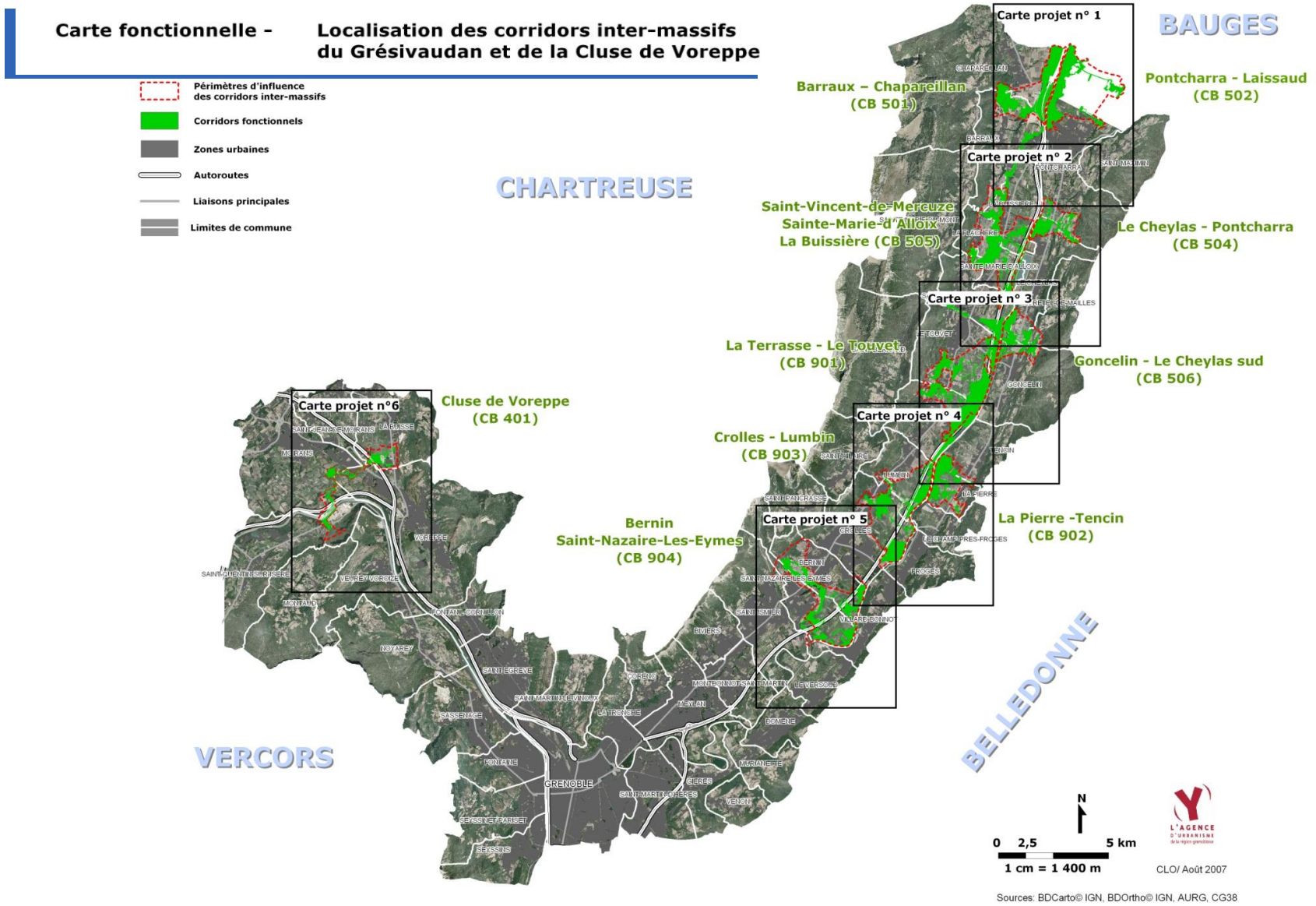

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

Les partenaires du projet

•Un projet d'un montant global de **9 M€** sur 6 ans

- **Les partenaires financiers:**
  - Le Fonds européen de développement régional
  - Le Conseil général de l'Isère
  - La Région Rhône Alpes
  - AREA
  - L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
  - L'Association départementale Isère-Drac-Romanche

Et de nombreux partenaires opérationnels:

- Fédération de chasse et ACCA
- Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques
- Association de développement de l'Agriculture dans l'Y grenoblois
- Chambre d'agriculture
- AURG
- Associations syndicales des digues
- Réseau alpin des espaces protégés
- Réseau Ferré de France
- Ligue de protection des oiseaux
- Conservatoire des espaces naturels d'Isère

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

Actions prévues sur les 6 ans

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

3 Objectifs

- **Objectif 1:** Coordination, valorisation et évaluation du projet
- **Objectif 2:** Résorption des points de conflit
- **Objectif 3:** Gestion de l'espace « Corridors »

Objectif 1: Coordination, valorisation et évaluation

Mes 1: Equipe projet et assistance de l'AURG

Mes 2: Communication comprenant une lettre d'information, un site internet www.corridors-isere.fr, un film documentaire

Mes 3: Sensibilisation comprenant des animations pédagogiques, une exposition, un sentier thématique

Mes 4: Evaluation à la fois sociologique et scientifique

Mes 5: Intégration au réseau écologique de l'Arc alpin

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

Mesure 1

Mesure 2
des systèr

Mesure 3

Mesure 4

Mesure 5:

Mesure 6:

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

Objectif 3: Gestion de l'espace corridor

Mesure 1: Espaces agricoles et forestiers

- Animations Mesures Agro-environnementales
- Etude sur l'évolution durable des systèmes de production agricole dans l'espace corridors par l'ADAYG et la Chambre d'agriculture
- Cartographie et création de structures végétales guides

Mesure 2: Espaces locaux

- Sensibilisation des communes à la gestion raisonnable

Mesure 3: Espaces autour des infrastructures de transport

- Sensibilisation des aménageurs et gestionnaires d'infrastructures de transport à la gestion raisonnable par Gentiana

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

L'implication des communes

- Etude environnementale et approfondissement des données du REDI à **intégrer dans le PLU avec l'identification des corridors avec l'indice « co »**

- **Gestion raisonnée** des parcelles appartenant à la commune (aucun intrant, fauche tardive,…) et des aménagements communaux (éclairage, intégrer mares et haies au projet de lotissement,…)

- **Sensibilisation de la population** aux questions environnementales afin de privilégier les essences locales, d'éviter les clôtures imperméables,… tout ce qui peut favoriser la biodiversité!

- Actions en fonction des spécificités de la commune (achat de parcelle, réalisation de la passe à poissons,…)

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan

Contact: as.croyal@cg38.fr

www.corridors-isere.fr

Merci de votre attention!

le 6 février 2009

Salle polyvalente de La Buisse

L'enherbement de la vigne
30 ans d'expérience
15 ans de reflexions

Où sommes nous ?

- CHATEAU-BAS
-
  - à la croisée du Luberon et des Alpilles
  - Entre Aix en Provence et Avignon
  - Au bord de la nationale 7

CHATEAU-BAS est également un site classé bâti sur l'emplacement d'une citée gallo romaine

- 1980
- Une technique originale d'entretien des sols s'est imposée ici,
- l'enherbement permanent des vignes

Cette technique venait remplacer le labour traditionnel

- 1996 – Apparaissent des problèmes liés à la production
- Le capital végétal est entamé
- La production décroche

En comparant les deux modes de culture

Une minéralisation intense

Un feuillage important

Une importante consommation de carbone

LABOURS

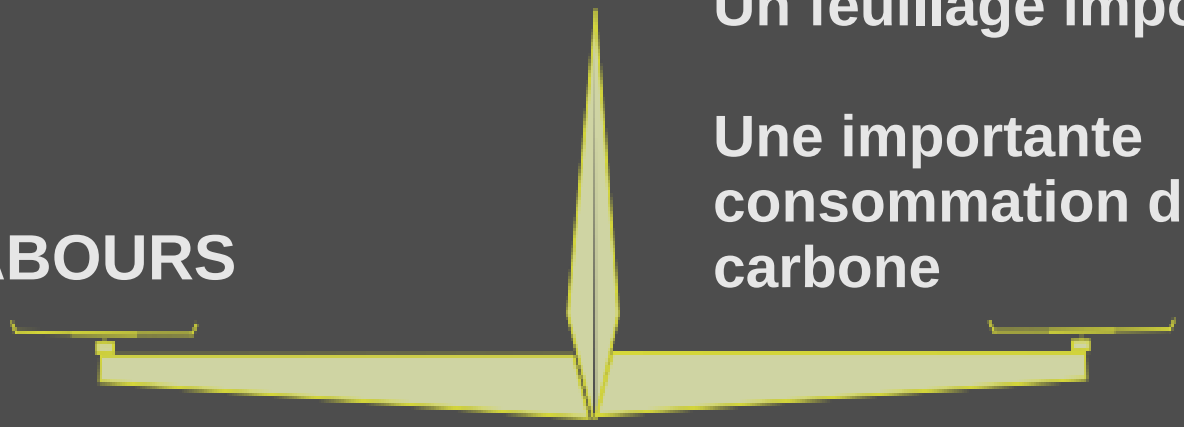

LE DESEQUILIBRE EST EVIDENT

L'herbe est concurrente pour l'eau et les éléments fertilisants

Le feuillage est moins développé

ENHERBEMENT

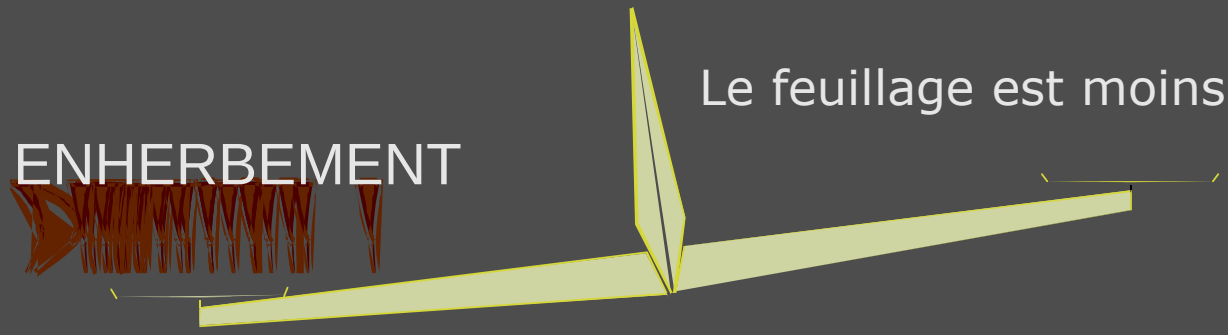

LE DESEQUILIBRE EST EVIDENT

L'herbe est concurrente pour l'eau et les éléments fertilisants

Le feuillage est moins développé

ENHERBEMENT

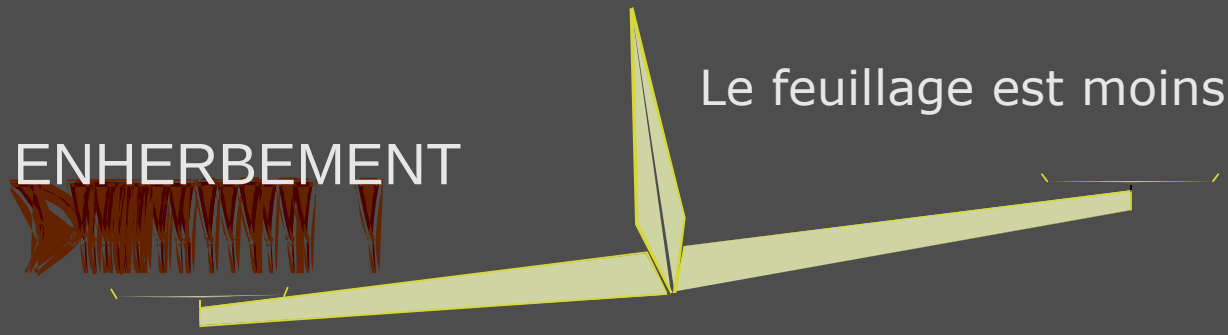

Il est possible d'y remédier

ON REEQUILIBRE L'IMPACT DE L'ENHERBEMENT

EN MODIFIANT LES PARAMETRES LIES A LA PRODUCTION

- Taille de la vigne
- Gestion du feuillage
- Labours au pied
- Localisation des fumures

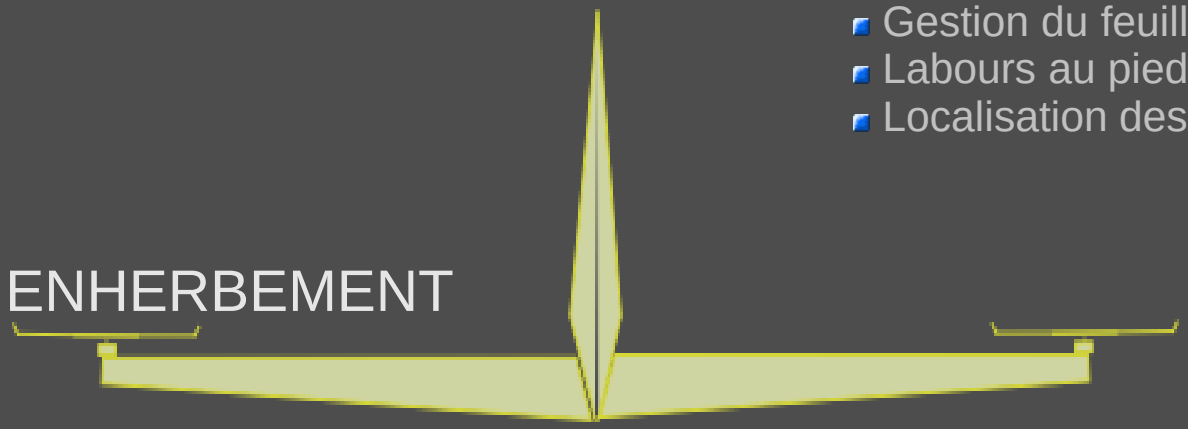

ON REEQUILIBRE L'IMPACT DE L'ENHERBEMENT

EN MODIFIANT LES PARAMETRES LIES A LA PRODUCTION

- Taille de la vigne
- Gestion du feuillage
- Labours au pied
- Localisation des fumures

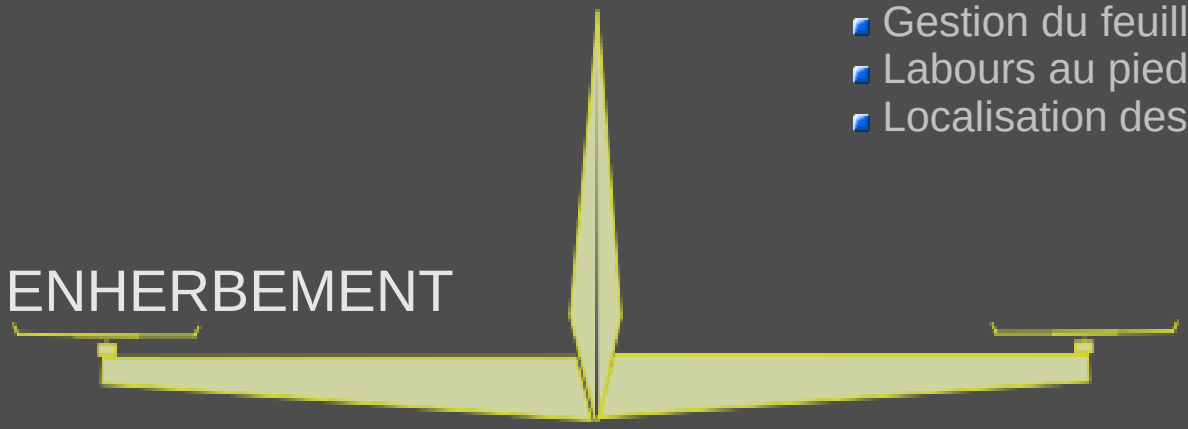

Cette réflexion "oblige" à raisonner en terme de système

LA VIGNE EST UN SYSTEME

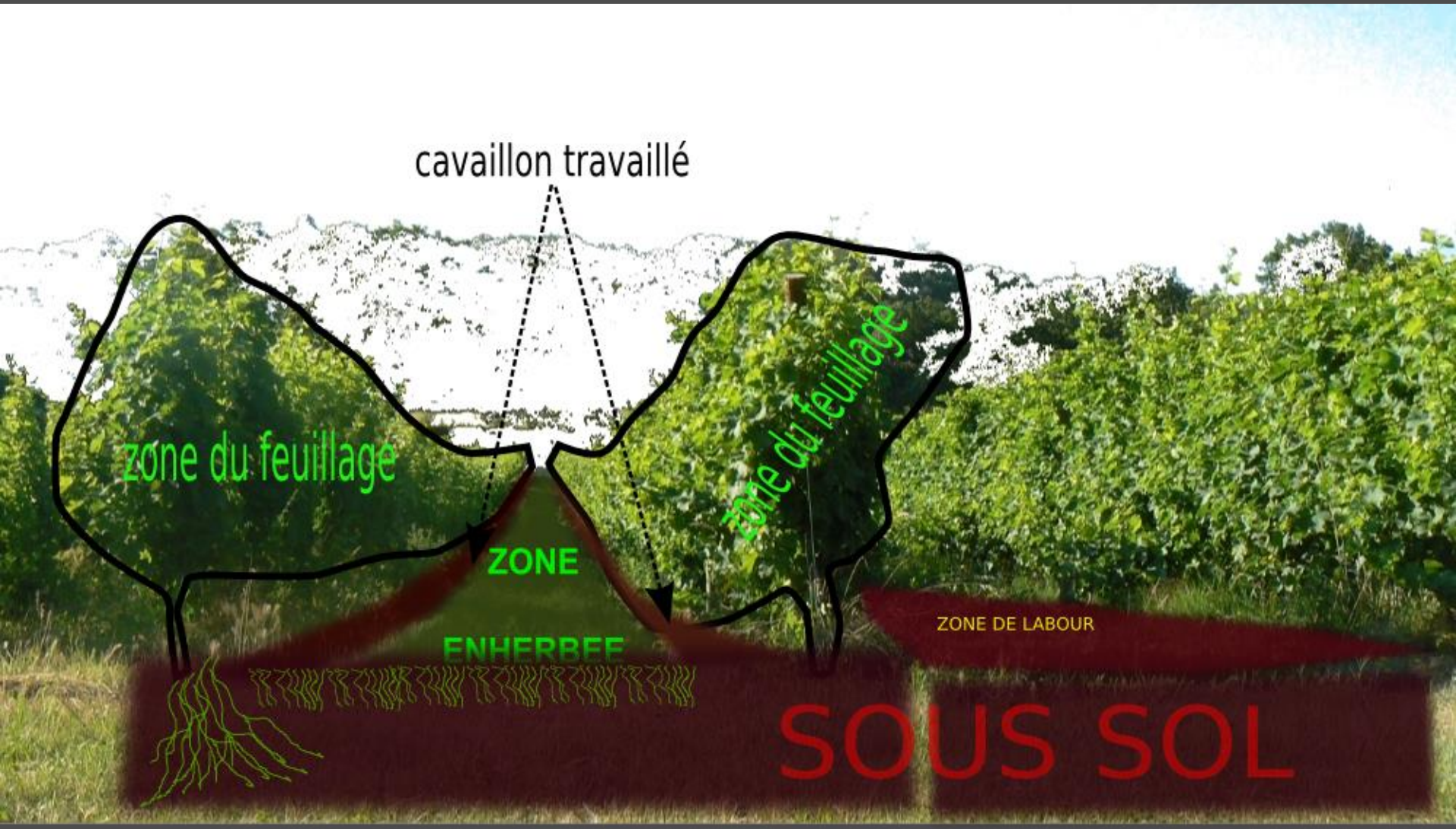

Tellement complexe qu'il est plus simple de le raisonner en terme de "boite noire"

Les infos rentrent dans le système

J'en connais et maîtrise une partie

- Données climatiques
- Culturales
- autres

Les infos rentrent dans le système

J'en connais et maîtrise une partie

- Données climatiques
- Culturales
- autres

Les infos sortent du système

Quelques indicateurs sont mesurables

Récoltes, état sanitaire

Qualité des bois ...

Les infos rentrent dans le système

J'en connais et maîtrise une partie

- Données climatiques
- Culturales
- autres

Je ne sais pas ce qui se passe dans la boite, mais je décide qu'elle fonctionne à mon avantage selon la qualité des informations qui en sortent

Les infos sortent du système

Quelques indicateurs sont mesurables

Récoltes, état sanitaire

Qualité des bois ...

Une autre façon de penser système est de raisonner en terme de *dispositif*

Le dispositif crée une propension à certains types d’actes, une tendance à ce que certaines choses «arrivent». Foucault

penser la pratique agricole comme un dispositif permet de mesurer l'impact de la biodiversité par rapport à la monoculture

penser la pratique agricole comme un

dispositif permet de mesurer l'impact de la

biodiversité par rapport à la monoculture

Et donc de mettre en évidence la capacité de résilience du vignoble

penser la pratique agricole comme un

dispositif permet de mesurer l'impact de la

biodiversité par rapport à la monoculture

Et donc de mettre en évidence la capacité de résilience du vignoble

...permet de passer à la viticulture du tao

Le non-agir prôné par les penseurs de la " voie " taoïste n'est pas l'envers de notre agir héroïque, ce n'est ni du renoncement ni de la passivité ni du désengagement, le non-agir enseigne au contraire comment réussir, avec l'importance de la formule

"ne rien faire et que rien ne soit pas fait ".

François Jullien 'traité de l'efficacité'

l'histoire reste encore à construire ...

en laissant toutes ses chances

À l'observation et à la réflexion

Philippe Pouchin novembre 2010